

CONSEIL MUNICIPAL du 30 AOÛT 2022 à 20 h 30
PROCES-VERBAL

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane (arrivée à 20h50), M. LALE-DÉMOZ Marcel, Mme DUPRÉ Amandine, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Excusés : M. CLERC Jérôme (pouvoir à M. PALLEGOIX Thierry)
- ✓ Date des convocations : 08/08/2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 28 juin 2022,
3. Devis « voirie 2022 » (PJ Socaf et ASM),
4. Mission assistance étude « cheminement doux »,
5. Travaux de modernisation éclairage public (mail du 17/07/2022),
6. Requête d'un administré suite refus d'un permis de construire,
7. Informations : terrain M. Duperrier / Réseau eau potable,
8. Questions diverses.

➤ Le compte-rendu de la réunion en date du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. **Secrétaire de séance** : M. Mickaël GRANGE.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 28 JUIN 2022

Entendu le rapport de M. le Maire,

- Le conseil municipal, à l'unanimité (11 voix/11), décide d'adopter le compte-rendu de la séance du 28 juin 2022.

3. VOIRIE 2022

M. Mickaël Grange, adjoint à la voirie, liste les différents tronçons sur lesquels des travaux de voirie doivent être effectués :

- La Basse Chanée : entre l'habitation de M. Paul Chagnard jusqu'à la patte d'oie vers M. Nicolas Gateau
- Route de Buailles : 1/3 de cette route a été refaite en 2021. En 2022, réfection d'1/3 « après le virage jusqu'à la sortie du bois »
- Route des Bruyères : depuis chez M. Nicolas Malin jusqu'au virage avant chez M. Gilles Thévenard
- Route de St Nizier : tronçon avant l'étang de M. Gilles Thévenard
- Entretien en point à temps automatique (PATA) sur toute la voirie communale, soit 6 T.
- Fissures du goudron dans la cour de la mairie : elles seront comblées avec du sable et de l'enrobé (inclus dans le tonnage du PATA)

Pour un montant total TTC de 39 076.80 € (soit 30 220.80 € mandaté sur le compte 231 OPE 17, en investissement + 8 856.00 € mandaté sur le compte 615231, en fonctionnement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix/11),

- ✓ valide le devis « voirie » comme détaillé ci-dessus.

M. le Maire demande si la commune aurait le budget nécessaire pour effectuer les travaux du cheminement piétonnier, depuis la route de la Blanchère jusqu'à la route du Curtil Gallet :

- OUI, car ils seront mandatés en fonctionnement au compte 615231 « travaux de voirie ».
- M. Mickaël GRANGE se charge de demander des devis à ASM terrassement à Jayat, FAVRE terrassement à St Jean S/ Reyssouze et la CUMA de St Trivier de Courtes.

* **Devis ASM terrassement** : M. Paul Chagnard expose qu'il est nécessaire de refaire la traversée du chemin « Bois Barberey » car les tuyaux qui évacuent les eaux de pluies sont cassés. Ce devis comprend l'ouverture de la tranchée, la pose de tuyaux béton, le remplissage en gravier, et couche d'enrobé à froid.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix/11),

- ✓ accepte le devis ASM terrassement pour un montant TTC de 1 492.80 €.

(Après renseignements pris auprès de Mme Errigo de la DGFIP, cette dépense sera mandatée en fonctionnement au compte 615231 « travaux de voirie »).

4. MISSION ASSISTANCE ETUDE « CHEMINEMENT DOUX ».

M. Paul Chagnard a rencontré M. Meunier de l'ADIA (Agence Départementale d'Ingenierie de l'Ain) pour lui présenter le projet de cheminement piétonnier. L'idée serait de créer une bande en gravillons séparée de la route départementale par une bande enherbée et/ou des bordures, depuis l'abri-bus implanté route de Vernoux jusqu'à la route de la Blanchère. Il précise également que l'emprise au sol de la RD & RD2b est suffisante sans nécessité d'acheter de la surface aux propriétaires riverains.

M. Thierry PALLEGOIX présente la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'ADIA pour une étude de faisabilité de ce projet pour un montant de 2 700.00 €. M. le Maire précise qu'il est nécessaire d'avancer sur ce sujet, notamment pour l'inscrire dans le cadre d'un financement de la Région AURA au titre du Bonus Ruralité.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11 voix/11),

- ✓ accepte la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude faisabilité pour la création d'un cheminement doux, proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, pour un montant de 2 700.00 €.

5. TRAVAUX DE MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC.

Chaque élu a été destinataire des propositions du SIEA pour la modernisation de l'éclairage public avec les plans de financement. Cette démarche prend tout son sens dans cette période du coût toujours plus élevé de l'énergie ; la collectivité cherche à faire des économies.

- M. le maire précise que des ampoules LED remplaceraient les ampoules actuelles. Le reste à charge pour la commune est relativement élevé (malgré des subventions du SIEA), mais M. le maire craint qu'à moyen terme, ces dépenses ne soient plus subventionnées. Il pose plusieurs questions afin de connaître la volonté des élus :

- remplacement des ampoules sodium par des LED ?
- faut-il remplacer la totalité ou procéder à un étalement sur plusieurs années ?
- faut-il envisager l'extinction totale ou la baisse progressive de la luminosité durant la nuit ?

Chaque élu donne son avis sur ce sujet et il en résulte que le conseil municipal serait d'accord pour avancer et délibérer pour une modernisation de l'éclairage actuel. Les principales orientations retenues sont :

- le remplacement de toutes les ampoules par des LED
- la diminution de l'intensité de l'éclairage public à partir d'une certaine heure.

- ✓ Une étude complémentaire sera demandée au SIEA afin de comparer le coût actuel de l'éclairage public, le gain engendré par une modernisation et la durée d'amortissement.

6. REQUETE D'UN ADMINISTRE SUITE REFUS D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE.

M. le maire relate la requête d'un administré devant le tribunal administratif suite à un refus de permis de construire. Une protection juridique est incluse dans le contrat d'assurances chez Groupama, aussi un avocat a été désigné pour représenter les intérêts de la commune auprès du tribunal administratif. Le dossier complet vient de lui être transmis, il faut à présent attendre ses premières conclusions sur cette affaire.

M. le maire expose qu'une médiation, entre les 2 parties, est toujours possible. La commune se dit prête à aider cet administré pour l'obtention de son permis de construire si ce dernier accepte et applique les préconisations du CAUE et de l'ADS.

7. INFORMATIONS.

* M. le maire va signer le compromis pour l'acquisition du terrain Duperrier vendredi 9 septembre à 10 h.

* Des travaux sont projetés sur le réseau « eau potable », secteur la Croisée/le Royaume, le long de la RD2.

8. QUESTIONS DIVERSES.

* L'association des Patoisans organise une journée folklorique à la carronnière dimanche 18/09/2022 : M. le maire est excusé.

* AG de l'ACCL : M. le maire sera présent.

* Réunion pré-piquetage « les Bruyères » : M. Mickaël Grange sera présent.

* Le repas de remerciement des bénévoles du fleurissement est programmé : samedi 24/09/2022 à 12 h.

* Projet ENOE « photovoltaïque au sol » : M. le maire relate son entrevue avec le commercial d'ENOE qui démarché la commune pour l'implantation d'un champ photovoltaïque sur du terrain communal disponible mais situé en zone constructible. Plusieurs élus rappellent qu'ils avaient refusé un dossier similaire sur un terrain privé et que ces terrains sont destinés à la construction (lotissement, etc...)

M. le maire demande si ce projet mérite d'être approfondi ou non ?



✓ Le conseil municipal, à l'unanimité (11 voix/11), décide de ne pas donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
M. GRANGE



Le Maire,
T. PALLEGOIX

MAIRIE
21 Route de la Mairie
01560 COURTES

Liste des délibérations

Conseil municipal du 30 AOÛT 2022

D2022AOOUT001	Travaux de voirie 2022	Approuvée
D2022AOOUT002	Délibération autorisant le maire à ester en justice "contentieux devant le tribunal administratif"	Approuvée
D2022AOOUT003	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour la "création d'un cheminement doux"	Approuvée

Le secrétaire de séance,
M. GRANGE



Le Maire,
T. PALLEGOIX

